



Mon patron laisse les fumeurs dans l'anceinte des activités

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 16 décembre 2007

Mon patron laisse les fumeurs dans l'anceinte des activités J'ai arlerté l'inspection mais apparament rien se passe et se sens gener de mettre des amendes a des ouvriers qu'elle recourre qu'il me reste ?

Réponse :

L'inspection du travail, à juste titre, estime que son rôle est de protéger les salariés. Ce qu'il faut lui demander c'est d'intervenir auprès de l'employeur en infraction.

Vous pouvez aussi demander à notre service de mise en demeure de prendre votre relai dans cette démarche